A GENÈVE

A l'Université de Genève

En 1965, nous annoncions la nomination, au titre de chargé de cours de droit international humanitaire, de M. Jean Pictet, et nous rappelions que, par cette initiative, l'Université de Genève était l'une des premières hautes écoles à introduire un semblable enseignement dans le programme de ses cours.

Depuis lors, diverses universités dans plusieurs continents ont créé des chaires ou tout au moins organisé des séminaires dans ce domaine. De plus, on constate que l'étude des Conventions de Genève fait partie intégrante aujourd'hui des cours de droit international dans de nombreux pays.

Depuis dix ans, M. Pictet enseigne à l'Université de Genève une matière d'une haute importance pour le CICR, qui se réjouit donc d'apprendre que le Conseil d'Etat de Genève a nommé M. Pictet professeur associé à la Faculté de droit de l'Université, où il continuera à enseigner le droit international humanitaire.